

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION  
*Documents officiels*

PREMIERE COMMISSION  
45e séance  
tenue le  
mardi 27 novembre 1990  
à 10 heures  
New York

PROCES-VERBAL DE LA 45e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général, examen des projets de résolution concernant la sécurité internationale et décisions à leur sujet (suite)

Rapport du Conseil économique et social (Chapitre III, section D)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.1/45/PV.45  
6 décembre 1990

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 45.

POINTS 68, 69, 70 ET 12 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE ET DECISIONS A LEUR SUJET

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (CAPITRE III, SECTION D)

M. GAXHOLLI (Albanie) : L'examen des points de l'ordre du jour concernant la sécurité internationale a lieu cette année dans le contexte des événements dynamiques qui se sont produits dans l'arène internationale et qui ont directement trait au maintien et au renforcement de la paix et sont conformes aux vœux des peuples d'écarter les confrontations et de vivre en paix et dans la prospérité. Il est de fait que la situation internationale a subi certains changements positifs et encourageants, qui sont de nature à contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, la persistance d'un vaste ensemble de problèmes relatifs à la sécurité internationale sous tous ses aspects est un fait objectif dans la vie politique internationale du monde actuel. Nombre de ces problèmes sont interdépendants. Cette interdépendance fait que la solution d'un problème est à même d'agir sur le processus de règlement des autres problèmes. En même temps, elle ne permet donc pas que la solution d'un problème dans les relations internationales se réalise aux dépens des autres.

L'instauration de la sécurité et d'une stabilité véritables en Europe a été et continue d'être un élément essentiel de la politique extérieure de la République populaire socialiste d'Albanie. C'est pourquoi, ayant en vue ces objectifs, elle a exprimé son désir de se joindre au processus de coopération et de sécurité européennes et a fait part de sa disponibilité et de son engagement à adopter les principes et les décisions de ce forum.

Animé par cette préoccupation, mon pays accorde de l'importance à l'évolution du processus de coopération balkanique. A notre avis, ce processus revêt une importance encore plus grande, s'il est envisagé dans le cadre des développements en cours dans le monde et particulièrement dans le continent européen, dont la péninsule des Balkans fait également partie. Si l'on considère les acquis actuels du processus balkanique dans divers domaines, on aboutit à la conclusion qu'il a contribué à la consolidation des relations entre les pays de la région, à l'enrichissement du dialogue, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité dans la zone et au-delà. Les décisions de la réunion des ministres des affaires

M. Gaxholli (Albanie)

étrangères des pays balkaniques, qui s'est tenue à Tirana au mois d'octobre de l'année en cours, en sont l'exemple le plus récent. Comme il a été souligné dans le communiqué commun de la réunion, les ministres ont réaffirmé l'engagement de leurs pays à consolider et à promouvoir davantage la coopération balkanique dans les domaines politique, économique, culturel et humanitaire.

Dans le débat sur le désarmement qui s'est déjà déroulé, certains aspects de ce problème vital pour la paix et la sécurité ont été examinés. Si nous mentionnons ce fait, c'est parce qu'il existe un lien dialectique entre le désarmement et la sécurité internationale. Il est reconnu de façon générale que l'on ne peut parler d'un véritable renforcement de la paix et de la sécurité dans une situation où la course aux armements continue, où le commerce des armes alimente divers conflits régionaux et où les machines de guerre produisent de nouveaux armements sophistiqués. L'intensification de la course aux armements constitue une menace directe à la sécurité internationale et cultive l'esprit de méfiance et de confrontation entre les divers pays.

M. Gaxholli (Albanie)

Les progrès accomplis en Europe et entre les deux superpuissances dans le domaine du désarmement ont été salués par la communauté internationale, car ils peuvent avoir une influence notable sur la sécurité internationale à l'échelle mondiale. Mais ce qui a déjà été obtenu n'est toujours pas suffisant; il faut que le processus de désarmement devienne irréversible et embrasse tous les pays et toutes les régions de notre planète.

De nombreux foyers de conflit ont pris naissance et persistent dans certaines régions. Outre les victimes qu'ils font et les destructions qu'ils entraînent, ces conflits constituent une menace directe pour la paix et la sécurité internationales. La recherche d'un règlement juste et durable de ces conflits serait une contribution réelle au renforcement de la paix et de la sécurité. Nous ne pouvons que nous féliciter des efforts déployés par de nombreux pays dans certaines régions en vue de régler, par le dialogue et la compréhension, leurs différends. Ils ont donné lieu à des exemples qui sont à suivre. Les intérêts de la paix et de la sécurité exigent que l'on fasse tout son possible pour que la situation ne se dégrade pas. Sinon, le déclenchement d'un conflit local pourrait embraser la région concernée et servir de casus belli à des interventions étrangères.

Si on analyse les événements récents dans la région du Golfe, en Afrique, en Amérique latine ou bien au Moyen-Orient, on aboutit à la conclusion que le processus de réduction des tensions et d'instauration d'un climat de sécurité véritable est une tâche délicate qui exige la participation et la contribution de toute la communauté internationale et qui relève de la responsabilité de tous. Compte tenu de la situation que connaît le monde d'aujourd'hui, il est donc nécessaire d'assurer la participation de tous les Etats, petits et grands, à la gestion et au développement des relations internationales.

Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies joue, comme elle se doit, un rôle tout particulier. La sécurité, la détente et le maintien de la paix ont été, à juste titre, les préoccupations primordiales de notre organisation. Nous sommes d'avis que les possibilités et les moyens de l'Organisation des Nations Unies doivent être mieux mis à profit, de manière plus efficace, pour que les objectifs de la paix et de la sécurité internationales puissent être atteints.

M. SILOVIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La guerre froide, qui a pesé sur les relations internationales, notamment sur les relations entre les deux superpuissances et leurs alliances, est maintenant entrée dans l'histoire. Et il y a une certaine justice à voir comment et où cet événement a lieu. Sa désintégration a commencé et se poursuit en Europe, le continent où elle a pris naissance et qu'elle a divisé pendant 40 longues années.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, les changements considérables intervenus dans les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis ont profondément marqué les relations entre les Etats d'Europe eux-mêmes et ont eu un effet salubre au niveau de la politique pratique. Les armes, tant nucléaires que classiques, ont été réduites, la coopération et la recherche d'intérêts communs se sont intensifiées sur tout le continent, et l'Europe a vu la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) - processus conçu pour intégrer et institutionnaliser les formes particulières de son "unité" - prendre de plus en plus d'importance.

Ces changements ont eu des retentissements dans le monde entier. Les relations internationales reposent de plus en plus aujourd'hui sur la coopération et le dialogue. L'affrontement est remplacé par le partenariat et la coopération, et le dialogue portant sur une vaste gamme de questions est à l'ordre du jour. Le fait que les choses ne sont plus ce qu'elles étaient trouve peut-être sa meilleure illustration dans la position adoptée au Conseil de sécurité par les Etats-Unis d'Amérique et par l'Union soviétique lorsqu'il s'est agi de condamner l'agression de l'Iraq contre le Koweït, de demander le retrait immédiat et inconditionnel de l'Iraq et de lui imposer des sanctions.

Les changements survenus en Europe, surtout en Europe centrale et en Europe de l'Est, qui ont culminé avec la chute du mur de Berlin, puis l'unification de l'Allemagne ont contribué également pour beaucoup à créer une nouvelle architecture européenne. Ces faits n'expliquent pas seulement le démantèlement des alliances de blocs, mais ils ont également remis en cause leur raison d'être. Dans ce contexte, le processus de la CSCE a été renforcé et il devient de plus en plus l'élément modérateur de tous les processus européens : politique, économique, social ou humanitaire.

M. Silovic (Yougoslavie)

L'Europe a profité d'autres processus, en quelque sorte parallèles : l'intégration régionale et sous-régionale des Etats qui la composent, qui vise à renforcer plus encore la sécurité, la coopération et la confiance. Mon pays a pris part à diverses formes de coopération, la plus importante étant la coopération entre les pays balkaniques et celle entre les pays de la "Pentagonale" et de la Méditerranée. Ma délégation ayant déjà présenté ses vues au sujet de la Méditerranée, je m'abstiendrai d'y revenir.

Il y a un mois exactement, les ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques se sont réunis à Tirana, en Albanie. Dans leur Communiqué commun, les ministres ont souligné qu' :

"Une région balkanique stable, allant dans le sens de l'évolution actuelle, était un facteur de paix et de sécurité pour l'ensemble de la région méditerranéenne et pour l'ensemble de l'Europe." (A/45/701, p. 4)

Par "Pentagonale" on entend une modalité originale et particulière de regroupement des pays des rives de la Méditerranée jusqu'à l'Europe centrale, dans le cadre du processus de la CSCE, ce regroupement transcendant de par sa composition les barrières qui séparaient ces pays dans le passé.

Cependant, l'élimination des conséquences de la guerre froide en Europe demandera encore bien des efforts. Les changements positifs qui marquent les relations politiques ne se sont pas encore traduits par une amélioration des relations économiques, particulièrement lorsqu'il s'agit de combler l'écart économique qui subsiste le long des failles entre les anciens blocs, problème qui devra être traité au plus tôt.

De plus, la réapparition de revendications ethniques, aggravées par les problèmes existants des minorités dans pratiquement tous les pays d'Europe, se manifeste souvent dans de fortes tendances à la désintégration, allant parfois même jusqu'à menacer les frontières existantes de l'Europe.

La cessation de cette guerre froide, lourde d'affrontements et de conflits imminents, a suscité un mouvement positif dans un certain nombre de points chauds, tels que l'Amérique centrale, la Namibie, l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Afghanistan, le Sahara occidental et le Cambodge. Cependant, tout cet ensemble de changements positifs qui ont eu lieu en Europe ou ailleurs a été compromis par l'agression de l'Iraq contre le Koweït. La crise du Golfe, incongrue dans les

M. Silovic (Yougoslavie)

circonstances internationales actuelles, est lourde de dangers multiples pour la paix dans la région et au-delà, et il convient de faire tous les efforts possibles pour la désamorcer. La manière dont nous viendrons à bout de cette situation d'urgence sera capitale pour l'avenir des relations internationales et servira de test au rôle des Nations Unies dans le nouvel environnement international. Car cette crise a démontré qu'un pays peut encore menacer la paix internationale, mais que la responsabilité du maintien de la paix doit reposer de plus en plus sur tous, et que la communauté internationale tout entière a non seulement le devoir de maintenir et de renforcer cette paix mais également intérêt à le faire.

Lors de leur réunion ministérielle tenue à New York en octobre dernier, les pays non alignés ont condamné l'agression de l'Iraq contre le Koweït, appuyé les résolutions du Conseil de sécurité qui demandent le retrait de l'Iraq sans condition et le rétablissement du Gouvernement légitime du Koweït et de son intégrité territoriale, et appelé à la remise en liberté de tous les otages et la poursuite des efforts en vue de résoudre la crise du Golfe par des moyens pacifiques.

M. Silovic (Yougoslavie)

La Yougoslavie, qui occupe actuellement la présidence du Mouvement des pays non alignés, s'efforce, sans succès apparent jusqu'ici, de contribuer à la réalisation de ces objectifs. C'est pourquoi nous suivons avec tant d'espoir et d'intérêt les efforts que ne cessent de déployer le Conseil de sécurité, ses cinq membres permanents notamment.

A ce propos, nous ne devons pas oublier que la crise du Golfe se situe à proximité immédiate de la situation complexe au Moyen-Orient. Ce dernier problème persiste depuis des décennies et sa solution exige de la part de la communauté internationale tout entière la volonté d'en venir à bout. Même s'il faut bien reconnaître que le dénouement d'une de ces deux crises ne dépend pas de celui de l'autre, on ne peut nier qu'il existe un lien entre elles.

Mis à part ses effets négatifs sur l'évolution généralement positive du monde, la crise du Golfe a eu aussi des répercussions immédiates sur les relations économiques internationales, notamment sur la situation économique des pays en développement.

Elle n'a certainement pas non plus contribué à atténuer le problème du développement mondial, qui est l'une des principales causes d'instabilité. Les perspectives de développement dépendent dans une grande mesure de la façon dont nous viendrons à bout des problèmes macro-économiques. La stabilité mondiale que nous recherchons depuis si longtemps ne deviendra pas une réalité tant que nous n'aurons pas, grâce à une action politique collective, trouvé une solution à ces problèmes. Cela est vrai pour l'Europe, pour les autres régions et pour le monde en général.

Il existe un certain nombre d'autres questions non moins importantes dont la solution contribuerait énormément au renforcement de la sécurité internationale et au progrès général de l'humanité. Je songe en particulier à l'environnement, aux changements climatiques, à la démographie, aux sources présentes et futures d'énergie et au transfert des technologies modernes. Nous comptons cependant que ces questions seront traitées comme il se doit à notre époque de rapides progrès de la science et de la technique et de leurs applications à des fins pacifiques. Après tout, ce qui contribue le plus à briser ce moule rigide qu'est le lit de Procuste de la réalité qui, souvent, maintient captif l'esprit de l'homme, n'est-ce pas, depuis toujours, la tendance créatrice à modifier l'ordre établi? Et c'est le devoir de ceux qui sont mieux lotis et qui ont plus de ressources de mettre leurs énergies et leurs moyens au service de cette noble entreprise.

M. Silovic (Yougoslavie)

Il semble que nous soyons à un carrefour de l'évolution de l'humanité. Nous devons profiter des transformations positives dans le monde pour adopter une manière différente et novatrice de concevoir les problèmes mondiaux, y compris la prévention efficace de l'agression, la protection de l'intégrité territoriale de tous les pays et un développement mieux équilibré conduisant à la pleine stabilité.

L'Europe a fait un premier pas en s'engageant dans la voie qu'a tracée sa Conférence sur la sécurité et la coopération. Toutefois, nous devons nous efforcer de faire des visions et des structures d'un système général de sécurité englobant le développement, le désarmement et les droits de l'homme une réalité dans le monde entier.

M. NGUYEN DUC HUNG (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation voudrait parler des points de l'ordre du jour relatifs à la sécurité internationale. Tous les pays sont souverains et indépendants, mais, aujourd'hui plus que jamais, les problèmes et les défis communs de notre époque transcendent de toute évidence les frontières des Etats. Aucun pays ne peut à lui seul résoudre ces problèmes. Aucun Etat ne peut organiser la sécurité mondiale, dominer l'économie mondiale ou décider de l'orientation des affaires politiques. Pour traiter des problèmes du monde, les pays doivent coopérer et mettre en place un ordre international plus solide.

Pour ce qui est de la sécurité, la sécurité authentique est un concept plus vaste et plus complexe que la protection contre les armes et contre la guerre. Les causes profondes des conflits et de l'insécurité sont la pauvreté, les disparités économiques entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, l'oppression et le déni des libertés fondamentales. Il ne peut y avoir de sécurité collective authentique que si l'on résout les problèmes du sous-développement social et économique.

Les problèmes écologiques et la détérioration de certains écosystèmes posent de nouvelles menaces à la sécurité. La pauvreté elle-même peut conduire à des conflits internes et externes. La paix et la sécurité - premiers objectifs internationaux - ne peuvent se concrétiser que si les peuples et les pays échappent au piège de la pauvreté grâce à un développement authentique. De fait, aujourd'hui dans le monde, bien plus nombreux sont ceux qui souffrent d'insécurité économique que ceux qui souffrent d'insécurité militaire. La coopération pour la sécurité commune est improbable dans un monde où tant de pays pauvres sont confrontés aux problèmes graves de la dette, à une diminution des ressources nécessaires au développement économique et au fossé qui va se creusant entre pays riches et pays

M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam)

pauvres. Il ne saurait y avoir de paix et de sécurité durables dans le monde si l'on ne résout pas les problèmes économiques internationaux, en particulier ceux des pays en développement, et si l'on ne garantit pas la croissance et le développement soutenus de l'économie mondiale.

La sécurité collective impose à tous l'obligation de dissiper l'insécurité économique aussi bien que celle d'éviter les conflits et les guerres. L'hostilité et la méfiance internationales suscitées par les guerres et les conflits ne disparaîtront pas du jour au lendemain. Mais avec des efforts concertés persistants de l'ensemble de la communauté mondiale, la sécurité commune peut cesser d'être une idée, un concept, pour devenir la condition commune des êtres humains partout dans le monde.

La solution et la gestion des conflits supposent la volonté politique des parties en situation de conflit de renoncer à la guerre en tant que moyen de règlement et d'opter pour les moyens pacifiques. Au nombre des méthodes diverses de règlement, de gestion et de prévention des conflits, les mesures de confiance sont les plus prometteuses. Grâce à la mise en place d'un système d'accommodement politique, les pays voisins peuvent peu à peu renoncer à leurs relations d'affrontement.

Ma délégation apprécie et appuie tous les efforts visant à encourager les mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional afin de relâcher les tensions et de renforcer la coopération pacifique et l'amitié entre les nations. Ma délégation partage pleinement les observations faites par le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport de 1990 sur l'activité de l'Organisation :

"Créer la paix et créer des conditions de stabilité dans le monde au cours des années à venir exigera de nous que nous trouvions des solutions novatrices à des problèmes de sécurité radicalement différents de ceux qui se sont posés jusqu'à présent." (A/45/L, p. 17)

Les décennies d'affrontement politique sont terminées. Aujourd'hui, notre monde est un monde de concurrence et de coopération dans la coexistence pacifique. Nous prenons conscience de l'état d'interdépendance entre les nations dans lequel nous vivons. Nous avons besoin de nos voisins et nos voisins ont besoin de nous. N'est-il pas temps de déclarer que le moment est venu de faire des efforts concertés pour promouvoir la sécurité commune et établir un dialogue de coopération économique en vue de la prospérité et de la stabilité des nations, régionalement et dans le monde entier?

M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam)

Alors que nous nous trouvons au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, les efforts inlassables déployés en faveur de la paix, de l'indépendance nationale, du développement et du progrès social doivent continuer d'être poursuivis avec succès, de façon à permettre aux générations futures de jouir d'une paix durable et d'atteindre de nouveaux sommets de la civilisation humaine.

Lutter pour assurer l'avenir de nos enfants et l'éducation des générations futures - tel a été le plus grand objectif que feu le Président Ho Chi Minh a poursuivi durant toute sa vie. Fidèles à cet idéal, nous nous engageons à faire de notre mieux pour renforcer l'amitié avec les autres pays du monde et à contribuer à faire triompher la cause commune de la paix et de la sécurité mondiale, fermement convaincus que le nouveau millénaire vers lequel nous nous tournons nous apportera un avenir de paix et de développement et l'assurance d'une vie heureuse sur notre planète.

M. TRAXLER (Italie) (interprétation de l'anglais) : C'est au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne que j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui à propos des points 68, 69 et 70 de l'ordre du jour, relatifs à la sécurité internationale.

Le maintien de la sécurité internationale est l'un des objectifs essentiels de notre organisation, sa raison d'être même.

Lorsque la Charte des Nations Unies est entrée en vigueur, la communauté internationale venait d'assister aux horreurs de la guerre la plus terrible et la plus destructrice dans laquelle l'humanité se soit jamais engagée. C'est au lendemain de cette expérience tragique et à la suite de souffrances incalculables que les idéaux d'une société mondiale juste et pacifique ont trouvé une expression nouvelle et structurée aux Nations Unies.

Les 45 années qui se sont écoulées depuis prouvent que l'amélioration graduelle de la sécurité internationale n'est nullement un idéal distant mais bien plutôt un objectif qui est à notre portée. Les progrès accomplis dans ce domaine, surtout ces quelques dernières années, se sont traduits par une nette amélioration du climat international et un renforcement sans cesse accru de l'efficacité de l'Organisation.

Comme le Ministre italien des affaires étrangères De Michelis l'a dit dans la déclaration qu'il a faite au nom des Douze lors du débat général,

"C'est la première Assemblée générale du nouveau monde né de la longue période de l'après-guerre." (A/45/PV.6, p. 26/30)

M. Traxler (Italie)

Il s'agit bien d'un monde nouveau, en raison, tout d'abord, des relations radicalement différentes existant actuellement entre les superpuissances, jadis antagonistes, ainsi qu'entre l'Est et l'Ouest. Qu'il me soit permis de rappeler à ce propos la résolution 2734 (XXV) de 1970, qui est à l'origine de notre débat sur la sécurité internationale, et la résolution 44/21 adoptée en la matière par l'Assemblée générale en 1989, où se trouvent reflétés les changements spectaculaires survenus au cours de ces dernières années.

En fait, les historiens évoqueront peut-être un jour les réalisations suivantes comme ayant constitué des jalons sur la voie de la paix et de la coopération internationales : l'Acte final d'Helsinki de 1975, qui a déclenché le processus à l'échelle du continent; le Document de clôture de Stockholm de 1986, portant adoption de mesures de confiance et de sécurité en faveur du désarmement en Europe; le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI) de 1987, largement considéré comme une étape décisive ayant marqué le passage de la guerre froide à un nouveau schéma de relations entre Etats - objectif qui n'a pas encore été complètement atteint mais que nous devons nous efforcer de réaliser.

A titre personnel, j'aimerais également rappeler le Document de clôture de la Réunion de Vienne, ne serait-ce que parce que j'ai travaillé deux ans et demi à la négociation de ce document, qui a prévu et légitimé tous les changements qui sont intervenus par la suite et qui a prouvé, plus qu'à aucun autre moment du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), le lien étroit existant entre le respect des droits de l'homme et la sécurité collective.

De nouveaux jalons sont récemment venus s'ajouter aux précédents. L'unité allemande est le symbole suprême de cette détermination nouvelle à vivre dans la paix et l'amitié. L'Accord sur les forces classiques en Europe prévoit la réalisation de réductions radicales dans un cadre de confiance accrue à l'échelon du continent. La "Charte de Paris pour une Europe nouvelle" signée le 21 novembre 1990 lors de la Réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe - qui sera distribuée en tant que document officiel des Nations Unies - a consacré les principes suivants, chers à tous les peuples européens :

"un ferme engagement envers la démocratie fondé sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la prospérité grâce à la liberté économique et la justice sociale, et une sécurité égale pour tous les pays."

M. Traxler (Italie)

Les Douze sont persuadés qu'une telle évolution n'aurait pas pu se produire sans l'épanouissement de la démocratie et la confirmation de la primauté du droit dans de nombreux pays, avec tout ce que cela signifie pour l'épanouissement individuel et la prospérité collective ainsi que pour le progrès social. La primauté du droit et de la démocratie sont les suprêmes garanties du respect de la personne humaine. Sans les progrès en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales accomplis presque partout dans le monde ces quelques dernières années, nous n'aurions probablement pas assisté à un renforcement aussi spectaculaire de la sécurité internationale que celui auquel nous assistons aujourd'hui. Réaffirmant leur conviction que la protection et la promotion des droits de l'homme sont la responsabilité première des gouvernements, les Douze ont toujours maintenu que l'exercice effectif de ces droits est inséparable de la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

Les derniers événements en Europe ont donc apporté la preuve du lien mutuellement bénéfique entre le développement des libertés individuelles et l'accroissement de la sécurité. Nous espérons que ce processus se poursuivra avec la même vigueur, aboutissant à une dimension nouvelle des relations multilatérales, notamment une meilleure compréhension et une solidarité accrues entre les Etats et la réalisation de progrès encore plus importants sur la voie du renforcement du respect des droits de l'homme, de la sécurité internationale, de la limitation des armements et du développement économique.

Les Douze sont convaincus que la paix et la sécurité ne peuvent être réalisées que dans le respect total des principes énoncés dans la Charte et d'autres obligations relevant du droit international. Ils tiennent à rappeler que le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales et que tous les Etats Membres ont pour obligation d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil.

Malheureusement toutefois, c'est avec consternation que la communauté internationale a été témoin récemment de l'agression brutale ainsi que de l'invasion et de l'occupation du Koweït par l'Iraq, Membre indépendant des Nations Unies - toutes choses qu'elle a condamnées. Il faut absolument venir à bout de cet obstacle dressé sur la voie d'un monde plus pacifique et plus sûr. En fait, le cours actuel des événements est contraire au recours à la force brutale en tant que moyen de règlement des différends et des conflits.

M. Traxler (Italie)

La manière ferme avec laquelle la communauté internationale a réagi à l'invasion du Koweït a permis à son tour de renforcer l'autorité morale et politique de notre organisation au moment où la nécessité de l'existence d'un point de repère universel se fait nettement sentir.

Dans ce nouveau et meilleur climat international, il apparaît clairement que les organes et les mécanismes des Nations Unies sont en mesure de faire face de plus en plus efficacement aux crises, faisant naître ainsi de nouveaux espoirs. Les derniers événements faisant exception à l'atmosphère de conciliation qui règne actuellement presque partout dans le monde ne changent rien aux progrès incontestables enregistrés ailleurs par la sécurité internationale.

Cela fait 20 ans que les Douze se battent pour la défense des normes fondamentales de la conduite internationale. Ils ont maintenant la satisfaction de voir que ces valeurs sont réellement de plus en plus partagées dans le monde.

M. Traxler (Italie)

Dans ce contexte, le rôle des Nations Unies a été d'une importance capitale pour tous les pays. L'approche des Nations Unies a confirmé qu'il n'y a pas d'autre solution que le dialogue pour régler les problèmes internationaux. En outre, l'action cohérente de l'ONU a démontré qu'elle est l'instrument essentiel pour assurer le rétablissement de la paix, de la justice et de la liberté.

Par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et du Secrétaire général en particulier, l'ONU répond de plus en plus souvent à la nécessité de disposer d'un système mondial de gestion des crises afin de prévenir la multiplication de situations d'urgence auparavant inévitables et déstabilisatrices. Les Douze désirent rendre hommage au Secrétaire général pour les initiatives patientes et efficaces qu'il a prises, avec l'appui inlassable de son personnel, pour résoudre pacifiquement les différends et pour prévenir les conflits. A ce sujet, le récent succès remarquable des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les perspectives d'avenir encourageantes qui s'en dégagent ont suscité une confiance nouvelle parmi la communauté des nations.

Les Douze poursuivront leur évaluation de l'efficacité du fonctionnement des Nations Unies dans le contexte de la nouvelle réalité politique d'un monde où l'interdépendance des Etats acquiert un caractère de plus en plus permanent. Les Douze croient qu'il existe des sphères d'activité où l'ONU, moyennant la volonté politique des Etats Membres, a un potentiel inexploité d'oeuvres à accomplir.

Nous devons aussi nous rappeler que, de nos jours, certaines menaces à la sécurité tendent à revêtir des formes plus subtiles et quelque peu plus surnoises que par le passé. Une forme particulièrement insidieuse de menace découle de l'expansion de la technologie de pointe lorsqu'elle mène à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs moyens de lancement. De plus, il devrait y avoir une plus grande transparence dans le commerce des armes classiques, tout au moins pour prévenir les activités illégales qui y sont fréquemment associées, comme le trafic des stupéfiants et le terrorisme. Dans tous ces domaines, les Douze ont l'intention de contribuer à une plus grande prise de conscience du problème et à la réalisation d'une meilleure transparence.

Les événements en Europe ont montré que l'amélioration de la transparence était une étape essentielle vers ce que la Charte de Paris décrit comme "une nouvelle perception de la sécurité en Europe et une nouvelle dimension des relations européennes" fondées sur un effort commun pour renforcer la confiance et

M. Traxler (Italie)

la sécurité et favoriser le contrôle des armements et le désarmement. Les Douze se félicitent donc de l'Accord sans précédent sur les forces classiques en Europe signé à Paris à l'occasion de la réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), de même que de la nouvelle façon de concevoir les mesures propres à accroître sensiblement la confiance et la sécurité, qui contribueront à renforcer la stabilité et la sécurité en Europe.

Les longues années de débats sur les questions relatives à la sécurité internationale et les négociations de plus en plus intensives sur le contrôle des armements ont fait nettement ressortir le caractère pertinent de leur dimension régionale. Compte tenu de la spécificité des conditions régionales, les pays avoisinants peuvent juger plus efficace d'amorcer un processus local de dialogue et de négociations, qui comporte de plus grandes chances de réussite rapide, en recourant à une approche par étapes pour régler les questions de sécurité.

Tel a justement été le cas du processus de la CSCE, dont on vient de célébrer le quinzième anniversaire dans un contexte particulièrement satisfaisant pour tous les Etats participants et leurs peuples. Une nouvelle ère de démocratie, de paix et d'unité commence dans toute l'Europe grâce à la volonté politique des pays qui se sont efforcés de conserver cette instance régionale, même lorsque l'état de leurs relations était au plus bas.

En fait, l'expérience de la CSCE a permis que se produisent les transformations radicales que connaît le continent européen. La réunion au sommet à Paris de 14 chefs d'Etat ou de gouvernement a marqué la fin de la guerre froide. Une importante série d'engagements a marqué de façon indélébile les nouvelles relations entre les pays participants. La démocratie à partis multiples, le respect des droits de l'homme et les encouragements à l'initiative privée sont au nombre des critères essentiels qui ont été retenus pour l'avenir. La réunion au sommet de Paris a établi les bases de la nouvelle Europe et d'un progrès qui est sans précédent dans la longue histoire de notre continent et pleinement conforme aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

La Communauté européenne a créé sa propre identité politique et économique et est apparue comme un important facteur de changement et de progrès civique, social et économique. En même temps, la Communauté a toujours refusé de considérer qu'elle devait se borner à assurer la protection de ses propres intérêts. Au contraire, elle a toujours été convaincue que la sécurité individuelle et

M. Traxler (Italie)

collective de ses Etats membres était tout autant liée à celle du reste de l'Europe qu'à celle des autres régions du monde. Les Douze ont donc affirmé, lors du sommet de Paris, leur pleine adhésion au principe de la "solidarité avec tous les autres pays, prêts à se joindre à tout Etat dans des efforts communs pour la protection et le progrès du fonds commun de valeurs humaines fondamentales". Le dialogue et l'intégration sont les meilleures réponses aux problèmes de sécurité, tant au niveau régional que mondial. Les Douze sont confiants que des efforts sérieux seront entrepris à cette fin à tous les niveaux régionaux, et que l'on tiendra compte de tous les précédents utiles qui peuvent être tirés de l'expérience des autres.

Les Douze se félicitent des propositions faites par les pays méditerranéens en vue d'accroître la coopération dans cette région. Il faut s'efforcer d'encourager l'adoption, dans la région méditerranéenne, de principes et de mesures susceptibles d'augmenter la stabilité et la sécurité et de stimuler le progrès économique et social.

L'idée que chaque Etat doit devenir autosuffisant dans un environnement fondamentalement hostile doit être définitivement rejetée. La défense d'intérêts nationaux au détriment d'autres est contraire aux normes de sécurité actuelle, laquelle repose sur la coopération fondée sur des valeurs communes plutôt que sur de simples facteurs historiques et géographiques.

Je termine ma déclaration au nom des 12 membres de la Communauté européenne en exprimant l'espoir qu'une conception analogue s'imposera bientôt partout dans le monde. La paix et la sécurité internationales cesseraient alors d'être une source de graves préoccupations pour les gouvernements et les peuples et représenteraient finalement un acquis assuré et irréversible pour toute l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je tiens à informer la Commission que demain après-midi, c'est-à-dire le mercredi 28 novembre, la Commission se prononcera sur les projets de résolution soumis au titre du point 67 de l'ordre du jour, à savoir les projets de résolution A/C.1/45/L.63/Rev.2 et A/C.1/45/L.64/Rev.1.

Je désire aussi informer la Commission que le délai fixé pour la présentation de projets de résolution au titre des points 68, 69 et 70 de l'ordre du jour expire aujourd'hui, à 18 heures.

La séance est levée à 11 h 30.